Nouvelles du Comité central

Séance du Comité central du 10 mai 2012

Soutien à EQUAM – La Fondation EQUAM délivrera dorénavant des certificats de qualité également aux médecins spécialistes, en plus des médecins de premier recours, dans le domaine ambulatoire. Pour ce faire, elle devra développer de nouveaux instruments. Le Comité central (CC) a décidé de lui apporter son soutien et lui a suggéré de collaborer avec les sociétés de discipline médicale intéressées, et aussi de tenir compte de la Suisse francophone lors de la mise en œuvre.

Projet MARS: statistiques des soins ambulatoires de premier recours – Depuis le 1er janvier 2009, l'obligation des fournisseurs de prestations de livrer des données aux autorités fédérales est soumise à de nouvelles dispositions légales. La FMH déplore le fait que le concept préliminaire MARS rédigé à cet effet parle de collecte de données «à titre préventif» et que l'anonymisation de ces dernières soit lacunaire voire inexistante. La Confédération entend toutefois mettre en œuvre le projet MARS indépendamment de notre prise de position, et le Comité central a décidé d'accompagner l'établissement de la statistique de manière critique.

«Masterplan pour les soins de premier recours» du DFI – Dans le cadre des débats sur un contre-projet indirect à l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille», le Conseil fédéral a mis en examen un masterplan pour les soins de premier recours. Grâce à ce projet, les demandes des médecins de famille devraient pouvoir recevoir réponse plus rapidement que par la voie constitutionnelle ce qui permettrait aux initiants de retirer leur initiative. Le projet comporte trois volets: «LPMéd», «Formation et recherche» et «Financement et accès». Le CC salue cette démarche.

Prescription de médicaments – Le CC a approuvé dans son principe le document de base du département Données, démographie et qualité (DDQ) concernant la prescription de médicaments. La DDQ qualifie cette activité de complexe et sujette aux erreurs, ce dont les médecins devraient être davantage conscients.

SwissDRG version 2.0 – Dans sa prise de position sur la version 2.0 de SwissDRG, la FMH propose, dans le cadre des ateliers de SwissDRG SA, de s'engager en faveur de l'implémentation de rétributions additionnelles helvétisées. Ceci permettrait d'améliorer le système SwissDRG malgré la qualité insuffisante des données des hôpitaux. Des taux de base différenciés selon les catégories d'hôpitaux ne sont pas une solution de compensation durable: la qualité du système lui-même doit impérativement être améliorée.

Comité consultatif «renvois forcés par vols spéciaux» – La Commission contre la torture souhaiterait que la FMH adhère au comité consultatif «renvois forcés par vols spéciaux». Elle estime que la FMH devrait s'engager pour que son Code de déontologie et ses directives soient appliqués de manière systématique pour ces vols spéciaux. Le CC a accepté cette demande et adhérera au comité consultatif.